



UNION REGIONALE DES SYNDICATS
FORCE OUVRIERE
DU NORD ET PAS-DE-CALAIS

103, rue Barthélémy Delespaul - B.P. 2023 - 59013 LILLE CEDEX - Tél: 03.20.52.29.67 - Fax :03. 20.88.22.13
CCP 1822.40 G LILLE

Adresse INTERNET : <http://www.fo-nord.com> – e-mail : fo.nord.pdc@wanadoo.fr

**Contribution FO concernant le rapport GUILLON
relatif aux outils financiers**

La création d'entreprise, l'émergence de projets innovants relèvent, à juste titre, des objectifs du Conseil Régional. L'importance des PME, tant en personnes occupées qu'en valeur ajoutée, mérite en effet que leur soit accordée une importance particulière.

Sans nécessairement viser l'exemple américain où, 7 ans après leur création, l'emploi des entreprises toujours en vie s'élèverait à 226 % de l'emploi au moment de la création, il apparaît judicieux de soutenir les créateurs pour que leurs entreprises survivent et embauchent.

Les outils financiers peuvent, dans ce domaine, avoir un impact certain.

Par ailleurs, le processus de remplacement ne saurait se substituer à l'intérêt de la reprise, un nouveau dirigeant peut tout autant qu'une nouvelle entreprise faire preuve d'efficacité et d'innovation, encore faut-il qu'il puisse également bénéficier d'un soutien financier.

Le rapporteur constate, qu'en dépit de la progression de 2,1 % de la création d'entreprise entre 2007 et 2008, la part relative de la région représente 4 %, alors que son poids relatif par rapport au PIB est de 5,1 % et par rapport à la valeur ajoutée nationale de 5,2 %. Sur les 13 116 entreprises créées en 2008, 85,5 % n'employait aucun salarié, seul 0,8 % employait 10 salariés et plus. Des efforts restent donc à accomplir.

Les outils financiers existants couvrent l'ensemble des domaines allant de l'amorçage au management de cession répondant tant à l'émergence des projets qu'au financement des frais de restructuration et à l'accompagnement des repreneurs, au financement de fonds propres comme aux financements bancaires et aux garanties.

Nous partageons le point de vue qu'à l'évidence les outils régionaux n'ont pas vocation à se substituer aux dispositifs développés par des structures nationales telles qu'OSEO. Ne peuvent-ils par contre dans certains cas se substituer avantageusement à certains établissements privés, surtout lorsque les réponses sont standardisées et ne peuvent correspondre aux besoins spécifiques de notre région et de ses territoires.

Les outils régionaux sont ainsi naturellement prioritaires en complément des dispositifs nationaux, ou lorsqu'ils apportent des solutions à des besoins spécifiques identifiés dans les territoires.

Nous pensons, comme le rapporteur, que certaines problématiques doivent être renforcées, notamment les capacités :

- d'analyse et de promotion des outils financiers ;
- d'émergence des projets de création et d'innovation ainsi que leur accompagnement ;
- de financement des entreprises à potentiel et des projets stratégiques régionaux.

.../...

Le rapporteur reprend 21 propositions sur lesquelles nous nous permettons d'apporter nos positions.

I – Nous estimons également, sur le point I, que l'analyse précise de l'efficacité des outils de financement et de leur adéquation aux besoins mérite d'être encore plus fiable et plus complète, mais plutôt qu'un observatoire, n'y aurait-il pas intérêt à coordonner et amplifier les informations par la rencontre des acteurs concernés.

II – Donner envie d'entreprendre est indispensable dans notre région pour des personnes qui ne deviendront pas nécessairement chefs d'entreprise, mais qui pourront développer l'esprit entrepreneurial dans leur fonction, mais également dans la vie sociale.

Renforcer le rôle et les moyens financiers d'association oeuvrant dans le cadre de la création d'entreprise est très important.

III – Le renforcement de la lisibilité des mesures et structures d'accompagnement à la création d'entreprise, la poursuite des actions de communication et de coordination entre les acteurs est de nature à faciliter l'identification et l'accès aux structures adéquates par le créateur potentiel.

IV – La création d'une plateforme régionale d'orientation des entreprises et porteurs de projets en recherche de financement, en association avec des structures telles qu'OSEO ou la CDC, apparaît une solution pertinente.

V – Le renforcement des outils de promotion à la création d'entreprise dans les écoles et les universités inciterait sans doute une proportion significative des plus formés à devenir chefs d'entreprise, notamment dans notre région.

VI – Développer des dispositifs de co-garantie entre le FRG (Fonds Régional de Garantie) et les autres outils nationaux et régionaux de garantie pour améliorer la sécurité des créateurs d'entreprise et favoriser la prise des risques par les banques, en augmentant le taux des couvertures des banques, est un élément pour le développement de la création d'entreprise.

Parallèlement, il faut néanmoins que le créateur potentiel ait conscience des obligations, contraintes et compétences qui s'imposent à un chef d'entreprise.

VII – Elargir les conditions d'intervention du prêt régional pour la création d'entreprise et du prêt régional pour la transmission d'entreprise pour en faire des outils de financement post création et soutenir ainsi la pérennité et le développement des entreprises sur leurs premières années d'existence, période pendant laquelle se fait jour les plus grandes difficultés mais aussi les opportunités nous semblent une mesure intéressante.

VIII – Les petits dossiers sont des cibles peu rentables pour des établissements financiers, en raison de la faiblesse des potentiels financiers à court terme et des risques inhérents à ce type de création. Néanmoins l'expérience du CLAP montre à l'évidence qu'il s'agit souvent d'une opportunité pour des personnes de milieu modeste, ou en difficulté, et que la proportion de réussite est très significative.

Faut-il mettre en place un dispositif spécifique pour financer l'instruction et l'accompagnement des petits dossiers de création, ou coordonner et conforter les structures déjà existantes dans ce domaine.

IX – Nous estimons également que le lien entre monde économique et monde universitaire, ainsi que la coordination de ce dernier, facilitent le transfert de la recherche.

Le PRES pourrait en être le facilitateur pour appuyer l'élargissement et le renforcement de SUP INVEST et favoriser ainsi l'émergence des projets issus de l'université.

X – Permettre aux jeunes sociétés innovantes de bénéficier de compétences au management à hauteur des enjeux, par un financement en avances remboursables, pour attirer les managers par des conditions de salaire adéquates à leur souhait est peut être un passage obligé de la complémentarité nécessaire chercheur/manager.

XI – L'amorçage des projets innovants issus de la recherche publique est important. INNOVAM, regroupant le Conseil Régional, le monde universitaire avec SUP INVEST, la Caisse des Dépôts et Consignations et des partenaires privés proches du monde économique, est une structure totalement en adéquation avec cette fonction ; renforcer ses capacités d'intervention apparaît nécessaire mais doit-on le faire au détriment d'un autre outil ? Il semble judicieux d'étudier l'efficacité de BATIXIA avant de réduire son capital.

XII – L'analyse des projets innovants suppose effectivement une expertise capable d'en évaluer les forces et les faiblesses. Créer une structure de « due diligence » sous financement public, pour permettre à un tour de table de mieux appréhender le projet, serait sans doute très opportun.

XIII – L'implication des PME dans le pôle de compétitivité apparaît insuffisante. Elle pourrait être un élément de dynamisation, nous souscrivons au souhait de renforcement de l'axe PME dans les pôles de compétitivité en les associant au Comité stratégique d'INNOVAM.

XIV – La pertinence de travailler au niveau euro régional en matière d'innovation est certaine au moment où se mettent en place 2 euro districts. Entre autre la participation d'un fonds euro région en post amorçage en faveur de l'innovation permettrait d'accompagner les jeunes entreprises innovantes à potentiel, en garantissant une présence régionale significative au capital de ces entreprises stratégiques, en assurant un attachement territorial à la région. Les dispositifs régionaux seraient ainsi intelligemment complétés.

XV et XVI – Les entreprises à potentiel de croissance doivent, selon nous, également être le mieux accompagnées possible, or elles sont fréquemment dans des situations financières fragiles avec une insuffisance de fonds propres face à des besoins importants en matière d'investissement. Les moyens financiers dont disposent les structures régionales de capital investissement sont limités et dans l'obligation de limiter leur intervention, compte tenu des plafonds de garantie imposés par les dispositifs de « garantie capital PME » actuels. Le financement des PME en capital risque est donc, ainsi que le signale le rapporteur, mécaniquement freiné.

Le renforcement des capacités d'intervention des structures régionales de capital développement, au travers de dotations européennes, apparaît comme l'une des solutions de même que le développement via le FRG d'une garantie additionnelle aux dispositifs « garantie capital PME » permettant de renforcer la couverture des risques des intervenants en capital investissement.

XVII – En ce qui concerne les business angels, nous sommes demandeurs de plus d'informations à ce sujet.

XVIII – Nous partageons la nécessité de préserver la diversité du tissu économique régional.

La création d'un fonds stratégique intervenant sur ces cibles prioritaires, dans les objectifs de préserver les savoir faire régionaux et de favoriser l'urgence de nouveaux pôles de développement, est une des réponses.

Ce fonds, associant les banques régionales et les outils financiers privés et publics, pourrait intervenir en faveur d'entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles, en accompagnement d'une stratégie de redressement validée par le Comité d'investissement de ce fonds. Le principe des managers de transition appelés en appui ou en remplacement du management de l'entreprise est, selon nous, à étudier.

XIX – Les entreprises rencontrant des difficultés génèrent des pertes d'emploi préjudiciables, intervenir pour les soutenir financièrement lorsqu'elles sont viables est donc impératif.

Ce soutien doit être en adéquation avec les besoins différents selon qu'il s'agit de sociétés qui rencontrent des difficultés momentanées, mais disposant de bons fondamentaux ou celles qui nécessitent le concours d'un fonds interventionniste se démarquant sur la base d'un diagnostic. Le fonds stratégique régional devrait, à notre sens, contribuer à apporter à chaque type de situation l'accompagnement adéquat et la sauvegarde des savoir faire locaux.

Ce fonds permettrait également d'inciter et d'accompagner les mutations économiques, en liaison éventuellement avec les pôles de compétitivité. Il devrait pouvoir bénéficier de la garantie du FRG.

Les réorientations de l'action du FRG en additionnalité par rapport aux autres dispositifs nationaux et régionaux (co-garantie pour renforcer les taux de garantie sur les segments les plus risqués) ou en complémentarité sur des segments non couverts pourraient convenir, dans ce cadre, si effectivement les structures nationales telles qu'OSEO ou les dispositifs dédiés des banques permettent de répondre aux besoins de garantie de masse.

XX – En ce qui concerne l'économie sociale et solidaire, les outils de financement semblent couvrir assez bien les besoins d'investissement, mais les structures méconnaissent les principes de sollicitation de ces dispositifs.

Compte tenu de l'importance de l'ESS dans l'économie régionale de sa mobilisation sur les grands enjeux de notre société et du nombre d'emplois concernés, il est pertinent d'optimiser l'accès aux outils financiers existants.

Pour les partenaires financiers, les créateurs d'entreprise du secteur social et solidaire sont trop souvent perçus comme présentant un degré de risque très élevé. Communiquer sur les acquis de l'ESS et affirmer que les risques dans la finance solidaire sont bien circonscrits est justifié.

Nous souhaitons que la mise en place des groupes de travail et l'organisation d'une conférence régionale des outils financiers s'appuient sur le présent rapport et contribuent au développement économique et social de notre région.